

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 18 octobre 2016**

L'an deux mille seize, le mardi 18 octobre à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune de Dolomieu s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation en date du 11 octobre 2016, sous la Présidence de Monsieur André Béjuit, Maire.

Etaient présents : M. Frémy, Mme Legrand, M. Ferrand, Mme Hartmann, M. Rault (Adjoints)

M. Grignon, Mmes Pléau-Rojon, Villerez, M. Lacroix, Mmes Herphelin, Ciocci, MM. Soldini, Maier, Mme Velard, MM. Aberlin, Guillaud, Amann, Gardien.

Excusés : M. Fernandez, Mmes Girerd, Louiso

Absente : Mme Rolando

Mme Louiso a donné pouvoir à M. Amann.

Mme Pléau-Rojon a été désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Procès-verbal de la réunion du 13 septembre 2016
- Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations données
- Budget 2016 : Décision modificative n° 1
- Projet d'extension du local commercial 18 rue Elie Cartan : Autorisation à donner au Maire pour demander le permis de construire
- Aménagement des voiries aux abords du Domaine de Buffières : présentation d'un avant-projet sommaire
- Motion en faveur de la création d'un arrêt de bus reliant le territoire des Vallons de la Tour à l'aéroport Saint Exupéry
- Informations diverses
- Questions diverses

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 13 septembre 2016.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DONNEES

Le Maire informe :

- qu'il a signé une nouvelle convention d'occupation à titre gracieux et précaire des locaux ex-SITEX avec l'A.C.C.A. pour la présente saison de chasse (sans modification par rapport aux clauses de la délibération du conseil municipal du 16 septembre 2014).
- qu'il a fixé le tarif (3€) pour l'inscription à la randonnée à pied et à vélo récemment organisée.
- qu'il a, par convention avec le CREPS Rhône-Alpes, pris en charge 50 % des frais de formation, soit 350 €, de Mme Sénéchal Séverine pour préparer son dossier et son entretien en vue de la validation des acquis de son expérience et de l'obtention d'un BPJEPS.

Délibération n° 2016-32**BUDGET 2016 : décision modificative n°1**

M. Rault propose au Conseil municipal les modifications budgétaires suivantes, afin d'intégrer les variations de recettes et dépenses prévisibles et/ou constatées depuis le vote du budget primitif, soit :

Désignation			Dépenses	Recettes
 FONCTIONNEMENT				
D	60611	Eau et assainissement	-1 300 €	
D	60633	Fournitures de voirie	-4 000 €	
D	6135	Locations mobilières	2 000 €	
D	615221	Entretien bâtiments publics	10 000 €	
D	615231	Entretien réparations voiries	4 000 €	
D	6161	Assurance multirisques	1 300 €	
D	6168	Autres primes d'assurance	-1 300 €	
D	6232	Fêtes et cérémonies	2 000 €	
D	6216	Personnel affecté par le GFP de rattach.	-1 680 €	
D	6411	Personnel titulaire	-14 000 €	
D	6413	Personnel non titulaire	14 000 €	
D	6453	Cotisations caisses retraite	-3 000 €	
D	73925	Fds péréquation recettes fiscales	500 €	
D	65541	Cont au fds de compens charges territ.	14 500 €	
D	65548	Autres contributions	-15 000 €	
D	22	Dépenses imprévues	11 092 €	
R	6419	Rembours sur rémunérations du personnel		2 000 €
R	70311	Concessions dans les cimetières		1 000 €
R	7066	Redev. et droits services à caractère social		-8 000 €
R	7067	Redev. et droits services périscolaires		6 000 €
R	70688	Autres prestations de service		-1 000 €
R	7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)		50 €
R	73111	Taxes foncières et d'habitation		852 €
R	7322	Dotations solidarité communautaire		1 725 €
R	7336	Droits de place		-100 €
R	7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité		-4 000 €
R	7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation		4 734 €
R	7388	Autres taxes diverses		8 539 €
R	7411	Dotations forfaitaire		-9 454 €
R	74121	Dotations solidarité rurale		8 026 €
R	74712	Emplois d'avenir		-6 000 €
R	74718	Autres		6 000 €
R	7473	Département		1 163 €
R	7478	Autres organismes		-460 €
R	752	Revenus des immeubles		800 €
R	758	Produits divers de gestion courante		6 800 €
R	7711	Dédits et pénalités perçus		437 €
		TOTAL	19 112 €	19 112 €
 INVESTISSEMENT				
 OPERATIONS REELLES				
D	20	dépenses imprévues	15 853 €	
165	165	Dépôts et cautionnements reçus	580 €	

D	21318	autres bâtiments publics	1 600 €	
D	2138	autres constructions	-44 €	
D	2183	matériel bureau et informatique	71 €	
D	2184	Mobilier	2 520 €	
D	238	avances et acptes sur cdes immo corp.	20 000 €	
R	1323	Département		40 000 €
R	165	Dépôts et cautionnements reçus		580 €
R		TOTAL OPERATIONS REELLES	40 580 €	40 580 €
		OPERATIONS PATRIMONIALES		
D	2151/041	Réseaux de voirie	273 000 €	
D	21534/041	Réseaux d'électrification	21 400 €	
R	1326/041	Aures établissements publics locaux (SEDI)		5 400 €
R	238/041	avances et acptes sur cdes immo corp.		289 000 €
		TOTAL OPERATIONS PATRIMONIALES	294 400 €	294 400 €
		TOTAL INVESTISSEMENT	334 980 €	334 980 €
		TOTAL GENERAL	354 092 €	354 092 €

Après un examen attentif de celles-ci, accord est donné à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Délibération n° 2016-33

Extension du local commercial 18 rue Elie Cartan : Autorisation à donner au Maire pour demander le permis de construire

Suite à la mission confiée en 2015 à M. Michel Pavon, architecte, M. Ferrand présente aux membres de l'Assemblée le dernier projet établi en vue de l'extension du local commercial sis 18 rue Elie Cartan, sous l'enseigne actuelle « VIVAL », projet qui aurait reçu un avis favorable préalable de l'architecte des bâtiments et qui satisfait le gérant du commerce.

Après avoir explicité les difficultés rencontrées, notamment vis-à-vis de l'accessibilité, M. Ferrand fait part des modifications qui seraient aussi apportées sur les aires de stationnement, avec l'accord de l'OPAC 38, copropriétaire.

Après avoir pris connaissance du projet et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité autorise le Maire :

- à déposer la demande de permis de construire correspondante
- à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'application de la présente délibération.

Délibération n° 2016-34

Aménagement des voiries aux abords du Domaine de Buffières – présentation d'un avant-projet sommaire

Suite à la décision d'aménager le chemin d'accès au Domaine de Buffières afin que sa desserte réponde aux conditions de sécurité nécessaires, M. Ferrand présente à l'Assemblée le dernier avant-projet sommaire établi par le service en charge des études de voirie à la Communauté de communes des Vallons de la Tour.

Ce projet prend notamment en compte les souhaits :

- de maintenir en sens unique la circulation sur la portion du chemin de la Rufière située entre la rue du Château et le chemin du grand clos
- de permettre d'inverser, sur cette portion, le sens de circulation afin que cette voie communale ne devienne pas une voie de transit en direction de Morestel pour éviter le centre du village
- en accord avec le futur propriétaire du Domaine, de déplacer les aires de stationnement des bus initialement prévues sur le chemin de la Rufière permettant ainsi de les rapprocher des différentes structures du Domaine, de sécuriser la descente des passagers soit en ce lieu, soit à l'intérieur du Domaine que les bus devront traverser en empruntant la voie « pompiers » pour rejoindre la sortie située au bas de la propriété.

Après en avoir débattu, aucune objection sur ces souhaits et cet avant-projet n'est formulée par les membres de l'Assemblée.

Délibération n° 2016-35

Motion en faveur de la création d'un arrêt de bus reliant le territoire des Vallons de la Tour à l'aéroport Saint-Exupéry

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la société des cars Faure exploite actuellement, pour le compte de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, des lignes de navettes effectuant la liaison entre Saint-Exupéry aéroport et Annecy-Chambéry.

La création d'un arrêt de bus à la Tour du Pin valoriserait la situation centrale et stratégique du territoire des Vallons de la Tour. Il constituerait également une amélioration du service rendu à la population.

Plus encore, il serait un atout complémentaire indéniable pour ce qui est du dynamisme économique dudit territoire et serait un facteur d'attractivité supplémentaire pour des entreprises créatrices d'emploi, en recherche d'un site d'implantation.

Sous-préfecture et chef-lieu de canton, La Tour du Pin est idéalement située à environ 50 kilomètres des agglomérations de Lyon, Grenoble, Chambéry, et entre les aéroports de Genève et de Saint-Exupéry. Conforter cette vallée urbaine le long de l'axe Lyon-Chambéry est au cœur des orientations du Schéma de Cohérence Territoriale Nord-Isère et voit sa pertinence accrue dans le contexte de la création de la Communauté de communes des Vals du Dauphiné.

D'autre part l'amélioration du réseau de transports en commun sur le territoire des Vallons de la Tour se ferait en cohérence avec la politique de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en matière de développement durable.

Pour ces raisons, le Conseil municipal, à l'unanimité, vu l'importance de cette opportunité

- **APPROUVE la présente motion en faveur de la création d'un arrêt de bus reliant le territoire des Vallons de la Tour à l'aéroport Saint-Exupéry.**
- **DECIDE de transmettre la présente motion à la Région Auvergne-Rhône-Alpes.**